



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone Aid-042					
1. USAGES AUTORISÉS		Typologie de bâtiment				
1.1 GROUPE D'USAGES / H - HABITATION		Isolé	Jumelé	En rangée		
H1 Logement	Nombre min. logements par bâtiment	1	-	-		
	Nombre max. logements par bâtiment	1	-	-		
1.2 GROUPE D'USAGES / A - AGRICULTURE						
A1 Agriculture sans élevage						
	A2 Agriculture avec élevage à faible charge d'odeur					
2. USAGES PARTICULIERS						
2.1 Spécifiquement permis						
Écuries privées						
2.2 Spécifiquement interdit						
3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
3.1 Implantation		Norme générale	Normes particulières			
Marge de recul avant minimale		6 m				
Marge de recul latérale minimale		2 m				
Marge de recul latérale combinée minimale		6 m				
Marge de recul arrière minimale		9 m				
3.2 Dimensions		Norme générale	Normes particulières			
Hauteur minimale		-				
Hauteur maximale		2,5 étages et 9,5 m				
Largeur minimale		8 m				
Superficie minimale de plancher		100 m ² 80 m²	Bâtiment de 2 étages et demi	80 m ² 100 m²		
4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES						
Affichage		Type de milieu 5 4 - Rural				
Création d'emplacements résidentiels		Disponibilité d'un accès en front de la rue publique aux terres en culture selon l'article 36 du <i>Règlement sur le lotissement</i> numéro 15-675 en vigueur.				
PIIA		Objectifs et critères applicables à l'avenue Royale et aux îlots déstructurés.				
RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES		Zone Aid-042				